

Synthèse académique de la Consultation sur la réforme du lycée

Académie de Nancy-Metz

I) Accompagnement des élèves

1) Aide aux élèves :

S'agissant de l'aide aux élèves, celle-ci pourrait être mise en œuvre, à tous les niveaux – pas uniquement en seconde – et dans toutes les disciplines, sous forme d'heures de soutien et de tutorat : soutien assuré par les professeurs et tutorat par des élèves lycéens de classes supérieures ou par des étudiants. L'objectif est de prévenir l'échec scolaire et de d'accroître l'ambition des élèves. L'aide devrait être intégrée à leur emploi du temps et incluse dans le service des enseignements. Il paraît fondamental que les élèves puissent bénéficier, en toutes circonstances, d'un enseignant référent et/ou plus généralement d'un adulte référent qui soit à leur écoute pour assurer un suivi mieux individualisé, une aide méthodologique, un renforcement des disciplines – devoirs et leçons – ou encore un accompagnement psychologique (problèmes familiaux, personnels et scolaires), le lien avec les enseignants pouvant passer par le canal de la correspondance numérique.

Aide à tous les niveaux, dans toutes les disciplines, incluse dans l'emploi du temps

L'aide doit s'accompagner de dispositifs de renforcement et/ou d'approfondissement à l'intention des élèves de bon niveau.

Il faut noter cependant quelques réserves faites quant au nombre trop important parfois de personnes chargées d'accompagner les élèves (assistant pédagogique, assistants d'éducation, adultes référents), ce qui ne renforce pas paradoxalement l'efficacité réelle de l'aide apportée.

2) L'évaluation :

L'évaluation des acquis des élèves devrait être repensée de façon à ce qu'un meilleur équilibre entre les évaluations « diagnostic », « formatives » et « sommatives » soit atteint. La nécessité d'évaluations communes est maintes fois évoquée. Si l'évaluation « numérique » doit être maintenue, elle ne saurait exclure la mise en œuvre d'autres modalités susceptibles de valoriser les acquis, et non pas seulement mettre en évidence les lacunes et les erreurs : il est donc nécessaire de réfléchir au moyen de valoriser les compétences des élèves, si réduites soient-elles, et d'éviter toute stigmatisation les condamnant à l'échec scolaire, prisonniers de leur image et de leur propre représentation mentale de « mauvais élèves ». Le système d'aide devrait résulter d'une évaluation à l'entrée de la seconde, comparable à un bilan de compétences. L'évaluation accompagnerait l'élève tout au long du cursus scolaire : basée sur une pédagogie de l'encouragement, elle serait l'occasion de faire le point sur leurs connaissances, dans toutes les disciplines, ainsi que sur leurs compétences *transversales*. Une fiche de suivi du parcours de l'élève tout au long de sa scolarité serait judicieuse.

Une évaluation constructive et suivie, portant sur les connaissances et les compétences

3) La continuité des apprentissages :

L'importance d'une liaison troisième /seconde est fortement réaffirmée, notamment pour les enjeux liés à une meilleure connaissance :

L'indispensable liaison troisième seconde

- ? de l'organisation du lycée ;
- ? de la carte et l'impact du choix des options ;
- ? des prérequis exigés dans chaque discipline.

4) La structure classe :

Le nécessaire accompagnement des élèves, dont on s'accorde à dire qu'il devrait déjà faire partie de la pédagogie ordinaire de tout enseignant, est réclamé moins dans la structure figée de la classe complète, mais davantage dans un travail en petits groupes, et plus précisément en groupes de compétences à effectifs réduits.

Des groupes réduits

II) Structure du lycée

1) Organisation du temps scolaire

Outre la nécessité de redonner à la seconde sa vocation de permettre à un élève de réellement se déterminer, c'est l'**organisation du temps scolaire** sur l'ensemble du lycée qui doit être revue :

Des semestres

? la structuration de l'année scolaire en deux semestres, entrecoupés par une semaine consacrée à un bilan d'orientation est largement évoquée : elle devrait permettre de limiter les redoublements, par le rattrapage des notions non acquises au premier semestre, et les erreurs d'orientation par un changement du choix d'options. A noter cependant la proposition originale d'un découpage de l'ensemble des trois niveaux du lycée en 8 semestres : une base minimale de 6 semestres permettant l'accès au baccalauréat, à laquelle s'ajouterait un crédit de 2 semestres pour un éventuel redoublement ou des projets d'ouverture ;

Une semaine resserrée

? s'il paraît impératif que les journées ne dépassent pas 6 heures de cours sur 5 jours (suppression par exemple des cours le samedi matin), sans jamais toucher la pause méridienne, il est également suggéré que des plages soient consacrées à des activités extrascolaires (sports, ateliers artistiques) et des heures d'études encadrées en présence d'un professeur ressource ; il s'agit de favoriser le plein épanouissement de tous les élèves dans un libre choix d'activités non proprement scolaires, mais susceptibles de faire d'eux de futurs citoyens responsables et ouverts aux différentes problématiques sociales ;

Des devoirs au lycée

? une limitation du travail à la maison, et notamment des devoirs, accompagne systématiquement la demande d'aide aux devoirs, dans l'établissement, et la conduite de projets ou encore l'organisation de modules de soutien ou d'approfondissement en fin de journée pour les élèves volontaires.

2) Organisation des enseignements

Un socle commun

La nécessité d'un socle commun d'enseignements s'exprime de façon unanime pour garantir pour chaque élève la maîtrise de savoirs et de compétences nécessaires à sa réussite tout au long du lycée. Ce socle doit cependant être défini en parfaite liaison avec les enseignements dispensés en collège, voire à l'école primaire pour renforcer la cohérence d'ensemble qui fait actuellement défaut. Il est alors possible d'envisager des enseignements modulaires qui permettraient aux élèves de s'ouvrir à d'autres apprentissages en favorisant leur plein épanouissement artistique et culturel, et leur ouverture au monde. Le souhait que chacun dispose d'une culture de base scientifique, économique et juridique est un souhait fortement exprimé. Plus rarement est cité l'intérêt pour l'enseignement de la philosophie, avec le désir de le voir introduit plus tôt, dès la seconde. On note aussi le rôle plus important que devrait jouer le professeur-documentaliste, ainsi que le développement du travail de recherche seul ou en petits groupes.

des enseignements modulaires

La nécessité d'une organisation des enseignements en socle commun auquel s'ajouteraient des enseignements modulaires par semestre est certes exprimée mais il paraît important de maintenir la différenciation entre séries générales et séries technologiques, tout en facilitant **la possibilité de passerelles**. Le tout est de permettre à chaque élève de **concevoir un projet personnel** cohérent et responsable, ce qui suppose **des parcours différenciés** et des périodes clairement identifiées au cours desquelles un bilan individualisé pourrait être effectué en associant à la fois les professeurs, les professionnels de l'orientation et les parents d'élèves.

La culture

Les programmes scolaires, à tous les niveaux, devraient être réformés de façon à **promouvoir** non l'encyclopédisme, mais **la construction et la consolidation d'une véritable culture chez les élèves**. Même s'il semble opportun de maintenir des dominantes au sein du cycle terminal, des binômes de spécialités pourraient être créés de façon à atténuer l'effet pervers actuel des « filières » (la primauté de la série scientifique induisant la dévalorisation des autres.)

3) Les passerelles :

En ce qui concerne l'organisation proprement dite des enseignements, la nécessité de rendre les parcours de formation plus flexibles apparaît fréquemment avec la

Plus de flexibilité

systématisation de passerelles à tous les niveaux du lycée et la possibilité pour les élèves de pouvoir bénéficier de périodes de découverte d'une option ou d'un contenu disciplinaire avant de faire des choix définitifs. Pour renforcer l'attractivité des formations technologiques, il est proposé de favoriser la mobilité des lycéens pour qu'ils puissent **suivre une option spécifique dans le lycée voisin**. Il est également conseillé de développer les **partenariats avec les entreprises et les laboratoires de recherche**.

Exemples concrets :

- ? un lycée propose une organisation originale des enseignements sur l'année. Il instaure un créneau obligatoire d'accompagnement de 15h30 à 17h30 autour de 4 thématiques :
 - aide aux devoirs ;
 - ouverture culturelle ;
 - remédiation ;
 - autonomie (projets, voyages, sports).

Des exemples

Il envisage également de banaliser 4 semaines sans cours permettant de proposer des activités variées aux élèves (stages de langue, stages en entreprises en 2°, entretiens d'orientation...). Ces activités sont encadrées par les enseignants et la mutualisation des services permet de positionner des temps de concertation ou de liaison avec des écoles d'enseignement supérieur

- ? un autre propose de mettre en place un volume de crédits pour chaque élève. Ces crédits sont utilisés par les élèves en fonction de leurs besoins, avec un volume minimal obligatoire sur l'année. L'élève dispose d'un carnet de crédits visé par les intervenants. Les élèves s'inscrivent par avance aux activités qui leur sont proposées (soutien, accompagnement, activités sportives, artistiques, aide à l'orientation...)

4) Les langues vivantes

Effectifs réduits et expression orale

La demande, citée fréquemment, porte sur un enseignement des langues vivantes dispensé en petits groupes et privilégiant la pratique de l'expression orale, et des échanges plus nombreux avec les lycées étrangers et la possibilité d'y effectuer une partie de la scolarité.

5) Le baccalauréat :

CCF et examen final limité

L'attachement au baccalauréat est systématiquement évoqué, mais des contradictions apparaissent dès lors qu'est abordée son organisation, notamment entre :

- ? une évaluation en contrôle continu, par examen final, ou une solution intermédiaire panachant des épreuves terminales sur le socle commun et le contrôle en cours de formation sur les autres ;
- ? une augmentation du nombre d'épreuves anticipées et un resserrement sur des matières dominantes ;
- ? un rééquilibrage des coefficients et une pondération privilégiant les matières « fondamentales ».

III) Passage à l'enseignement supérieur :

1) Les compétences méthodologiques

la méthodologie d'un travail plus autonome

L'avis général est qu'un trop grand fossé sépare l'enseignement secondaire de l'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne les compétences attendues des futurs étudiants. Dès le lycée des activités doivent être proposées aux élèves afin de leur permettre d'apprendre à travailler de façon autonome, à organiser leur travail, à prendre des notes, à travailler en équipe, mais aussi dans des conditions proches de celles qu'ils pourront rencontrer dans l'enseignement supérieur : cours en amphithéâtre, travaux dirigés...

Les T.P.E sont souvent mentionnés comme une activité permettant de développer ces compétences transversales. De même, l'encadrement de séquences en lycée, par des enseignants de l'enseignement supérieur permettrait de mieux faire comprendre leurs

exigences.

2) L'éducation à l'orientation

Des actions d'information et d'orientation

Au-delà de ces aspects méthodologiques, il semble nécessaire que l'orientation et l'élaboration du projet personnel de l'élève fassent l'objet d'un temps clairement identifié dans les emplois du temps notamment dès le collège de façon à ce qu'une véritable éducation à l'orientation soit intégrée aux apprentissages.

3) La découverte de l'enseignement supérieur

La découverte de l'enseignement supérieur

Un temps devrait être consacré à un travail de liaison avec l'enseignement supérieur qui pourrait prendre deux formes : des périodes d'immersion des lycéens au sein des établissements d'enseignement supérieur et des interventions d'anciens élèves, professeurs du supérieur au sein des lycées.

Ce qui est recherché ici, c'est un contact rapproché pour obtenir des informations plus précises sur le contenu des disciplines enseignées, les conditions d'enseignement et les prérequis nécessaires pour réussir.

4) L'accompagnement

L'accompagnement

Le besoin d'un accompagnement plus individualisé est également évoqué pour favoriser un choix éclairé. Pour ce faire il est souvent souhaité d'accroître la disponibilité des conseillers d'orientation psychologues, en augmentant leur nombre, mais aussi de former les enseignants pour qu'ils puissent contribuer à cet accompagnement.

5) L'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle

Le lycée devrait également être ouvert sur l'environnement économique. Les lycéens pourraient effectuer des stages en milieu professionnel en classe de seconde ou de 1^{ère}. Plus généralement, la question de l'insertion professionnelle, des secteurs porteurs et du devenir des diplômés, émerge comme un critère possible pour un choix de formation, ou pour le moins comme une information pertinente à diffuser.

6) Les bacs pros

Les bacs pros

La problématique du passage du lycée à l'enseignement supérieur interroge sur la place du lycée professionnel dans la réflexion globale menée sur le lycée. La rénovation de la voie professionnelle, en particulier les objectifs assignés au baccalauréat professionnel en 3 ans, quant à la poursuite d'études vers un niveau III, milite dans le sens d'une intégration de tous les lycées dans la réflexion. .

IV) Responsabilité et engagement :

Développement du CVL

Le CVL est perçu comme une instance propre à développer le sens des responsabilités et l'engagement des lycéens mais **son fonctionnement devrait être revu pour en améliorer l'efficacité**. Les élus devraient bénéficier d'une formation à la communication et disposer d'un guide de l' élu lycéen. Ils pourraient disposer d'un local pour organiser des réunions avec l'ensemble des lycéens. Des outils de communication et un panneau d'affichage permettraient de rendre compte de leur action et de faire circuler l'information. Un temps de parole des élus du CVL au CA donnerait du poids à leur représentation au regard de la communauté scolaire.

Un lieu de vie

Même s'il doit être centré sur le travail, l'acquisition de connaissances et la transmission des savoirs, le lycée est aussi un lieu de vie. **La nécessité d'une maison des lycéens** dotée d'un budget géré par les élèves est souvent évoquée. Ce lieu favoriserait les échanges et les débats sur les thèmes d'actualité qui mobilisent l'intérêt des jeunes et constituerait un lieu de détente et de culture où les volontaires pourraient passer du temps hors du cadre fixé par les cours.

Un engagement valorisé

L'engagement des jeunes devrait être pris en compte dans une note de vie scolaire, dans les bulletins ou dans les dossiers. Cette valorisation pourrait contribuer à lutter contre l'absentéisme et le manque de motivation des élèves. Récompenser l'investissement de l'élève et sa participation à la dynamique du lycée peut développer l'autonomie, aider le

Favoriser les projets

jeune à se construire tout en favorisant la solidarité entre les lycéens.

Il apparaît enfin que l'engagement des lycéens doit se faire en élaborant **des projets citoyens** qui rassemblent les élèves et les parents en partenariat avec des intervenants extérieurs : la cause humanitaire, le développement durable, l'écologie donneraient lieu à des initiatives qui relient les différents niveaux du lycée et ouvrent les jeunes vers l'extérieur. Ces projets pourraient être élaborés en lien avec les TPE et avec l'enseignement de L'ECJS dont l'intérêt est unanimement reconnu.

La possibilité de faire signer un « contrat moral » à chaque lycéen est également évoquée.

Remarques :

1) Des demandes parfois contradictoires :

- ? « un lycée convivial, favorisant l'écoute, le mieux-être, les liens. Le cours en lui-même n'est pas important ». On perçoit une remise en cause du sens même du lycée : certains le considèrent comme trop rigide, ne jouant pas assez son rôle de lieu de vie ; d'autres estiment qu'il n'est pas suffisamment centré sur les connaissances et la transmission des savoirs ;
- ? moins de temps au lycée et plus de présence dans l'établissement ;
- ? modules de soutien scolaire mis en place pendant les vacances et pas de travail pendant les vacances ;
- ? de nouvelles disciplines et diminuer l'horaire ;
- ? il paraît délicat de trouver un consensus entre, d'une part, l'ajout de nouvelles disciplines dans le tronc commun, de modules « d'exploration », voire d'activités développant l'autonomie, et d'autre part la crainte de perdre des heures d'enseignement, alors que l'on est conscient que les journées sont déjà trop *denses* ;
- ? demande d'allègement de l'amplitude horaire journalière et hebdomadaire (suppression par exemple des cours du samedi matin) mais dans le même temps il est demandé d'intégrer dans l'emploi du temps des élèves des plages spécifiques pour l'aide aux devoirs, la conduite de projets ou encore l'organisation de modules de soutien ou d'approfondissement en fin de journée ;
- ? choix plus vaste d'options, mais spécialisation plus précoce.

2) Une question de fond :

- ? que doit savoir un lycéen en fin de second cycle, en termes de connaissances et de compétences, pour aborder l'enseignement supérieur ?